

Conclusions du G4
Lisbonne, 28 Avril 2015

Les Ministres de l'Intérieur portugais, espagnol, français et marocain se sont entretenus à Lisbonne le 28 Avril 2015, lors de la troisième réunion du G4. Leurs échanges ont permis de dresser le bilan des progrès réalisés depuis la deuxième réunion du G4 tenue à Paris, le 20 février 2014, conformément à la Déclaration de Rabat, adoptée le 25 Janvier 2013, qui reste pleinement d'actualité, et d'évaluer les prochaines étapes.

Ils ont adopté les conclusions suivantes:

1. Gestion des flux migratoires

Dans un contexte marqué par une pression migratoire irrégulière de plus en plus forte et par la récurrence d'incidents tragiques au large de la Méditerranée, les quatre pays réitèrent leur engagement à mettre en œuvre des actions conjointes pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles à cet enjeu.

Le Portugal, l'Espagne et la France saluent les réformes engagées par le Royaume du Maroc, dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire, réformes marquées, notamment, par le lancement et la mise en œuvre, durant l'année 2014, de l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation de séjour des étrangers. Ils appuient, également, son initiative pour une «Alliance africaine sur la migration et le développement».

a) Renforcement de la coopération en matière de gestion et de contrôle des frontières par le biais de la formation et de l'échange d'informations sur les documents de voyage des migrants irréguliers:

- i. Poursuivre les actions de formation et séminaires en matière de fraude documentaire et de contrôle des personnes au bénéfice des personnels des unités compétentes aux frontières afin de faciliter l'identification et la détection des modus operandi des candidats à l'immigration irrégulière, des facilitateurs et des réseaux de passeurs;
- ii. Promouvoir l'échange d'expériences avec le Maroc au niveau du contrôle de passeport électronique et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes électroniques de facilitation du passage des frontières (à l'image des solutions RAPID, PASSE ou PARAFE);
- iii. La France et le Portugal ont été invités à participer aux côtés des représentants du Maroc et de l'Espagne aux activités de la Communauté d'échange d'Informations entre l'Agence européenne Frontex et les pays Africains (AFIC).

b) Coopération en matière de lutte contre la fraude documentaire:

- i. Poursuivre les efforts et actions de coopération renforcée en matière de lutte contre la fraude documentaire;
- ii. Poursuivre l'organisation de réunions et de séminaires techniques portant sur la fraude documentaire et la sécurisation des documents;
- iii. Concrétiser la mesure relative à l'installation, à l'aéroport d'Orly, d'un Officier de Liaison marocain en charge des questions migratoires, en mobilisant en particulier des fonds de l'Union européenne dans le cadre du Partenariat pour la mobilité.

c) Réunion des services nationaux compétents en matière de gestion des flux migratoires:

- i. Encourager le développement de solutions spécifiques en matière de la lutte contre les réseaux criminels de trafic de migrants à travers l'utilisation opérationnelle des informations obtenues sur le terrain. A cet effet, la création d'un réseau d'équipes conjointes d'analyse et de coopération policière dans les points clés des principales routes de migration, notamment à travers le renforcement des actions menées par le CCP d'Algésiras, doit être poursuivie;
 - ii. Poursuivre le renforcement du contrôle des flux migratoires pour prévenir et combattre les migrations illégales en dehors des points de passage obligatoires, notamment par voie maritime, préservant et, le cas échéant, approfondir l'expérience des patrouilles mixtes et conjointes entre Services maritimes;
 - iii. Les États partenaires du G4 devraient continuer à faire bénéficier le Maroc de leurs expériences nationales en matière de politique migratoire et du processus de régularisation de migrants;
 - iv. Le G4 rappelle son attachement au cadre de coopération du Partenariat pour la mobilité UE-Maroc dont la dynamique doit être renforcée, s'agissant en particulier de l'avancée des discussions en matière de facilitation de la délivrance des visas et de réadmission;
 - v. Le Portugal, l'Espagne et la France expriment leur volonté de coopération dans le cadre du Partenariat pour la Mobilité UE-Maroc dont la dynamique doit être renforcée y compris dans le cadre du financement de la part de la Commission Européenne ;
- Cette coopération devra permettre de contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire du Maroc et de renforcer les capacités institutionnelles, en accueillant des visites de travail, en fournissant des experts pour collaborer avec les autorités marocaines et, aussi en collaborant en matière d'assistance technique sur des questions telles que la documentation de voyage, le traitement d'informations, les procédures d'asile et le système d'accueil, les nouvelles technologies pour le contrôle des passagers et les procédures de gestion et de contrôle des frontières;
- vi. Les pays du G4 réitèrent leur volonté de coopérer en matière d'assistance et de protection aux victimes de la traite humaine, à travers l'échange d'informations et la formation conjointe;

vii. Une nouvelle réunion des directeurs des services d'immigration devrait avoir lieu en 2015.

d) Dynamisation de la coopération euro-africaine sur la migration et le développement:

Le G4 se félicite de la tenue de la IV Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement à Rome le 27 novembre 2014 qui constituait l'un des objectifs témoignant de la qualité excellente du dialogue politique au sein du Processus de Rabat. Dans un cadre rénové et élargi à la protection internationale, le programme de Rome doit permettre aux Etats du G4 de développer des positions harmonisées et une vision partagée des défis liés aux migrations. Dans cette nouvelle phase du Processus, le G4 donne son soutien à l'élaboration et l'exécution de projets spécifiques dans le cadre du Processus de Rabat qui soient financées par la Commission Européenne et qui aient pour but la mise en œuvre de la Déclaration de Rome.

e) Renforcement de la coopération dans le domaine de la réadmission:

i. Renforcer la coopération en matière de réadmission dans l'intérêt mutuel des pays partenaires du G4;

ii. Le Portugal propose d'accueillir le "Séminaire sur les bonnes pratiques dans l'admission et l'accueil des migrants", au cours de l'année 2015.

2. Lutte contre le trafic de drogue

L'ampleur du trafic de stupéfiants affectant conjointement l'Espagne, la France, le Maroc et le Portugal requiert un réajustement permanent et concerté des dispositifs de lutte anti-drogue entre les partenaires. Les quatre pays reconnaissent que le trafic de drogue est l'une des activités principales des groupes criminels organisés qui génèrent des profits considérables. Les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, y compris le terrorisme et le trafic d'armes, nécessitent la mise en place d'une approche mieux coordonnée et plus efficace pour s'attaquer à ces réseaux.

a) Contribution aux programmes de développement alternatif au niveau des zones de culture cannabis au Maroc:

Les États partenaires du G4 reconnaissent la nécessité de soutenir les efforts déployés par le Maroc dans sa lutte continue et progressive contre les cultures de cannabis. Ils sont convenus d'accroître leur influence politique auprès de l'UE et des Instances internationales spécialisées telles que l'ONUDC, pour le financement de programmes intégrés de développement alternatif, au niveau des zones de culture concernées.

b) Coordination des stratégies de surveillance des frontières dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues:

- i. Les États partenaires du G4 doivent maintenir leur participation active dans les dispositifs de surveillance maritime développés par FRONTEX et coordonnés par l'Espagne;
- ii. Intensification des efforts pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogues dures, en provenance d'Amérique latine et contre le trafic de cannabis, notamment à travers le partage d'informations et de bonnes pratiques;
- iii. La coopération avec le partenaire marocain sera renforcée en vue d'améliorer le partage de renseignements en matière de surveillance et de contrôle maritime et côtier ainsi qu'en matière de surveillance et contrôle des aéronefs suspects;
- iv. Le G4 salue l'efficacité du système de surveillance des frontières maritimes (SIVICC), mis en place par le Portugal, qui, en étroite relation avec les services spécialisés de l'Espagne, a permis la réalisation d'opérations d'interception en mer et la saisie d'importantes quantités de cannabis. Le Portugal se déclare prêt à organiser la prochaine conférence intitulée "Le Système Intégré de Surveillance Côtière", comprenant une visite du Centre de commandement et de contrôle National de SIVICC et une exposition statique des moyens d'affichage et une démonstration d'activités;
- v. Le Portugal affirme encore sa volonté d'organiser une conférence intitulée "La Garde Nationale et les défis de la criminalité: le contrôle et la surveillance aérienne" et propose l'organisation d'une visite d'un Centre de Coopération Policière (CCP) et la tenue d'un exercice conjoint;

c) Intensification des échanges opérationnels entre services anti-drogue des pays partenaires:

- i. Les échanges d'informations entre services d'enquête doivent être facilités, et les délais moyens de réponse aux demandes formulées par chacun des pays substantiellement réduits, notamment après le démantèlement de réseaux de trafiquants, des interceptions de vecteurs ou dans le cadre de livraisons surveillées.

Au terme des opérations de livraison surveillée, le retour d'informations se fera simultanément au déclenchement des actions d'arrestation et de saisie de drogue par le pays de destination. Ce retour d'information permettra de disposer d'éléments d'enquête facilitant l'identification des membres des ramifications des réseaux démantelés, dans le pays de départ.

- ii. Les trois pays européens membres du G4 veilleront à ce que les problématiques identifiées par le G4 en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants continuent d'être prises en compte au sein de l'atelier européen EMPACT cocaïne -héroïne, piloté par l'Espagne et animé par la France et le Portugal;
- iii. Un plan de contrôle des aéroports, y compris secondaires, et hélicoptères ainsi des dispositifs de coordination communs seront mis en œuvre, en particulier entre la Guardia Civil, la Garde Nationale Républicaine, la Gendarmerie Royale du Maroc, et la Gendarmerie des Transports Aériens française pour la détection et l'interception des vols illégaux;

iv. Les moyens du Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N) et du Centre de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée (CECLAD) seront davantage utilisés pour le signalement et l'interception de navires suspects;

v. La coopération technique et opérationnelle avec les autorités marocaines, qui déploient des efforts louables en matière de lutte contre le trafic de drogues, sera encouragée pour renforcer la capacité de détection et de démantèlement des réseaux criminels s'activant dans ce domaine.

d) Consolidation des plateformes anti-drogue de Dakar et Accra

Les pays du G4 saluent l'opportunité d'action des plateformes de renseignement de Dakar et d'Accra. Ils soulignent le besoin de :

i. Renforcer la collaboration entre les plateformes de Dakar et Accra et le représentant du Portugal en Guinée-Bissau;

ii. Affecter dans les plateformes de Dakar et d'Accra des officiers de liaison (OL) spécialisés dans la lutte anti-drogue et dédiés à cette activité;

iii. Partager la liste des agents de liaison lors de la prochaine réunion de haut niveau de Directeurs Généraux des Forces de Sécurité, en vue de renforcer *les synergies dans ce domaine*.

e) Renforcement des dispositifs d'identification, de saisie et de confiscation des avoirs criminels liés au trafic de drogue ou à la criminalité organisée

i. La transmission d'informations de nature financière entre les pays partenaires devra être facilitée;

ii. Des actions de formation dans ce domaine devront être mises en place en 2015;

iii. Le Portugal, l'Espagne et la France continueront à soutenir les efforts du Maroc en vue de créer une structure d'identification et de saisie des avoirs criminels et d'adapter sa législation en matière de confiscation des biens ;

iv. La proposition de l'intégration du Royaume du Maroc dans le réseau CARIN (*Camden Assets Recovery Inter-Agency Network*) sera relancée et appuyée.

f) Réunion de services nationaux en matière de répression du trafic illicite de drogue:

i. Maintien de la tenue de deux réunions, annuellement entre les autorités nationales compétentes en matière de répression du trafic illicite de stupéfiants des pays partenaires du G4. Une de ces réunions devrait aborder la question des avoirs criminels liés à ce trafic;

ii. Une réunion technique des responsables policiers des aéroports internationaux des pays du G4 se tiendra en 2015 afin d'examiner la possibilité de développer des mécanismes communs de lutte contre les trafics de stupéfiants par voie aérienne.

3. Lutte contre le terrorisme

Les événements tragiques survenus en janvier 2015 à Paris, les attentats successifs de Copenhague en février, et plus récemment du musée du Bardo à Tunis, ont mis en exergue la brutalité, l'organisation et la détermination des terroristes dans leur entreprise criminelle. Confrontés à une menace terroriste qui vise directement leurs valeurs, les Etats du G4 considèrent essentiel de tarir les sources de l'extrémisme violent, notamment, en inscrivant leurs actions dans le cadre d'une approche globale reposant à la fois sur la lutte contre la radicalisation, notamment sur Internet, et sur le renforcement des moyens destinés à prévenir les déplacements des combattants étrangers et contrôler leur retour dans leur pays d'origine et/ou de résidence.

Le Portugal, l'Espagne et la France, félicitent le Maroc pour les résultats probants en matière de lutte contre le terrorisme, fruit de la mise en œuvre d'une approche globale, intégrée et multidimensionnelle.

Le Portugal, l'Espagne et la France réaffirment leur volonté d'adopter d'urgence une directive robuste et efficace relative à un PNR Européen, assortie de garanties solides en matière de protection des données. De même, nous devons renforcer et moderniser la sécurité aux frontières extérieures, par des contrôles systématiques et coordonnés dans les bases de données pertinentes des personnes jouissant du droit à la libre circulation, sur la base d'indicateurs de risque communs; à terme, une modification ciblée du code frontières Schengen devrait être examinée pour permettre des contrôles permanents.

a) Renforcement des échanges d'informations:

- i. Les Etats du G4 s'engagent à intensifier la coopération en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre des Programmes Euromed Police III et IV;
- ii. Le travail conjoint entre la Garde civile espagnole et la gendarmerie maritime et aérienne française sur la sécurité portuaire et aéroportuaire devrait être renforcé dans les grands ports maritimes et aéroports;
- iii. Souligner le besoin de renforcer et, le cas échéant, améliorer les échanges d'informations en matière d'opérations financières susceptibles d'être liées au financement d'activités terroristes;
- iv. Soigneusement examiner la possibilité de rapprocher les unités déployées dans le port de Marseille avec leurs homologues des principaux ports espagnols;
- v. Mise en œuvre d'un sous-groupe G4 pour assurer le suivi de la coopération opérationnelle, d'établir les lignes directrices et de mesurer le résultat;

vi. Utilisation des outils de la coopération internationale opérationnelle de police criminelle (INTERPOL pour l'ensemble des partenaires du G4, EUROPOL et SIS pour la France, le Portugal et l'Espagne).

b) Réunion des autorités nationales compétentes en matière de terrorisme:

i. Une nouvelle réunion des autorités nationales compétentes en matière de terrorisme devrait avoir lieu en 2015;

ii. Les quatre ministres ont réaffirmé leurs préoccupations à l'égard des départs de leurs ressortissants et de résidents pour combattre en Syrie et dans les autres zones de conflit et de tension. Les quatre pays échangeront les meilleures pratiques dans la lutte contre ce phénomène;

iii. Les services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme des pays du G4 doivent accroître leur coopération dans ce domaine. L'objectif est de détecter les personnes susceptibles de se rendre dans les zones de conflit, d'en prévenir les départs d'en suivre les déplacements pour protéger ces personnes, notamment les mineurs, et de prévenir toute atteinte à la sécurité des Etats;

iv. En matière de lutte contre la radicalisation, les pays du G4 se livreront à des échanges d'informations et de bonnes pratiques concernant la diffusion des contenus sur Internet appelant au terrorisme ou en faisant l'apologie. Des actions de coopération seront développées pour mieux lutter contre les processus d'auto-radicalisation nourris par la fréquentation de sites Internet et de réseaux sociaux appelant à la haine et au terrorisme.

4. Coopération policière

Les événements internationaux récents, que ce soit le phénomène migratoire au départ de la rive sud de la Méditerranée, la prégnance des trafics internationaux de stupéfiants sur tous les vecteurs (maritime, terrestre et aérien) ainsi que la problématique des combattants terroristes et les derniers attentats perpétrés en Europe, au Maghreb et en Afrique, appellent plus que jamais à une coopération policière renforcée, concertée et innovante entre nos pays dans la lutte contre ces menaces majeures pour la sécurité de nos concitoyens.

a) Renforcement de la coopération technique et opérationnelle entre les services par la formation permanente et l'échange d'expériences entre les fonctionnaires spécialisés.

Les quatre ministres du G4 se félicitent de la nouvelle dynamique de coopération policière qui se met en place entre la France et le Maroc sur l'ensemble des thématiques de sécurité intérieure que ce soit dans le champ de la coopération opérationnelle comme dans celui de la coopération technique.

Cette coordination renforcée doit se traduire dans les faits en 2015-2016 par la poursuite des échanges croisés de fonctionnaires spécialisés entre les pays du G4 et leur implantation dans les structures considérées comme des outils essentiels à l'échange d'informations (CCP

d'Algésiras; plateforme d'officiers de liaison à Dakar, groupes de travail sous l'égide de l'Union Européenne, détachement temporaire ou permanent d'ODL dans les services ou offices centraux des pays du G4).

Sur le plan de la coopération opérationnelle, elle implique le partage régulier du renseignement et de l'analyse sur le crime organisé entre unités dédiées des pays partenaires du G4 et, si cela est nécessaire, l'élaboration de plans d'action conjoints pour lutter avec plus d'efficacité contre des phénomènes criminels identifiés.

Cette dynamique de coopération suppose également qu'un soutien concret puisse être apporté aux initiatives nouvelles prises par chacun des quatre pays en matière de sécurité intérieure (réformes des textes et des structures, création ou professionnalisation accrue d'unités, évolutions législatives) que ce soit par le support de la formation, le partage d'expériences ou encore l'envoi de missions d'experts.

Elle implique enfin en amont, au-delà des quatre pays, la coordination des réseaux et des coopérations technique et opérationnelle des pays du G4 sur certaines zones géographiques sensibles, sources des trafics, des filières et des réseaux criminels dont les agissements impactent nos territoires respectifs (développement de notre coordination en Afrique de l'Ouest, et au Sahel notamment).

i. Le Portugal exprime sa disponibilité pour organiser un atelier sur "La sécurité dans les aéroports internationaux", afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques sur le domaine en cause. Le G4 convient d'associer les services spécialisés du Maroc aux opérations « Global Airport Action » (coordination Europol ; Interpol, gendarmerie des transports aériens) de lutte contre l'utilisation frauduleuse de cartes bancaires au préjudice des compagnies aériennes. La prochaine opération aura lieu les 16 et 17 juin 2015, avec une réunion préparatoire à Europol le 27 mai prochain.

b) Coordination de l'assistance technique au profit des pays du Sahel, le cas échéant à travers des actions communes:

i. La planification des actions de coopération dans le Sahel des membres du G4 sera l'objet d'un travail concerté. Il sera ainsi procédé à un inventaire de la coopération technique par pays dans la zone sahélienne et à une évaluation conjointe des besoins pour la définition d'un plan d'action commun.

Les membres du G4 se félicitent de la dynamique régionale franco-espagnole mise en place pour le renforcement de la coopération en sécurité intérieure dans la zone Sahélienne en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de stupéfiants et les réseaux de l'immigration irrégulière.

Ils encouragent une plus étroite interaction avec les partenaires portugais et marocains. La coordination d'ensemble bénéficiera de la présence de l'Attaché Régional de Sécurité Intérieure français basé à Dakar.

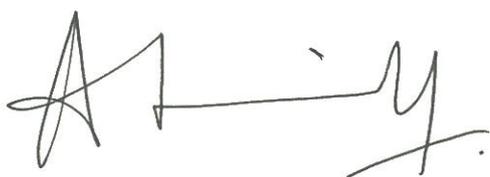
Les membres du G4 saluent également le travail de coopération mis en place par le partenaire portugais sur la façade Atlantique des côtes africaines, notamment l'action

développée dans l'archipel du Cap-Vert et en Guinée-Bissau, dans les domaines de lutte contre les flux migratoires illégaux, les trafics de stupéfiants et le blanchiment d'argent.

Les membres du G4 souhaitent voir s'engager une synergie et une coordination des quatre partenaires sur l'ouest africain dans ces thématiques d'intérêt commun.

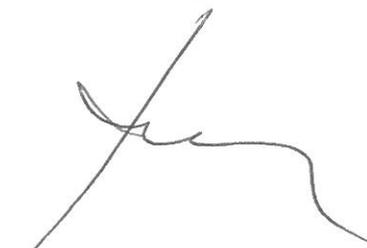
La prochaine réunion ministérielle du G4 sera organisée en Espagne au cours du premier trimestre de 2016.

**LA MINISTRE DE L'ADMINISTRATION INTERNE
DE LA REPUBLIQUE PORTUGAISE**



Anabela Miranda RODRIGUES

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
DU ROYAUME D'ESPAGNE**



Jorge Fernández DÍAZ

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE**



Bernard CAZENEUVE

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
DU ROYAUME DE MAROC**



Mohamed HASSAD